

AUTODIAGNOSTIC MUNICIPAL

EN GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES



Antoine Verville
ROBVQ
Novembre 2016

Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion



Plan de la présentation

- **La GDEP et les instances municipales**
- **Outil d'autodiagnostic**
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- **Conclusion**



La GDEP et les instances municipales

« Les impacts des eaux pluviales sont multiples. **Dommages aux infrastructures, érosion, dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des risques d'inondation.** Les répercussions sont bien réelles pour les municipalités! »

« Un peu comme le principe du pollueur-payeur, **la gestion durable des eaux pluviales repose sur un principe d'équité** : tu imperméabilises le sol? Tu gères les eaux de pluie que ça engendre! Tu n'envoies pas simplement ça dans le chemin municipal! ».

Extraits de la conférence de Fabienne Mathieu lors de ateliers sur la gestion durable des eaux pluviales

Traverses de cours d'eau

Conception du réseau routier

Réseau unitaire/séparé

Baux de villégiature

Aménagements des terrains municipaux

Voirie

Design des développements

Soutien aux pratiques agroenvironnementales

PPRLPI

Débranchement des gouttières

Conservation d'espaces naturels

Contrôle du déboisement

Chemins forestiers

Entretien des cours d'eau

Normes stationnement

Règlement sur l'abattage

La GDEP et les instances municipales

« Dans un modèle de gestion durable des eaux pluviales, **l'eau de ruissellement est considérée comme une ressource et non une nuisance**. Plutôt que de tenter de les évacuer le plus rapidement possible, il faut favoriser le maintien des eaux sur le site, un écoulement plus lent et des méthodes de rétention et de décontamination avant leur arrivée dans les milieux hydriques. (...) Les bénéfices directs de la gestion durable des eaux pluviales sont multiples aussi bien pour l'environnement que pour la qualité et la sécurité de nos milieux de vie. De plus, **bien planifiés, ils peuvent réduire les coûts de construction, de réfection et d'entretien des infrastructures**. »

Tiré d'un dépliant de Réseau Environnement : La gestion durable des eaux pluviales - Comment gérer l'eau de pluie?, disponible en ligne au [http://www.reseau-environnement.com/UCtrl/scripts/kcfinder/upload/files/eaux_pluvialesWEB%202.pdf]

Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion





Outil d'autodiagnostic: Historique

RÉPERT'
&EAU

ACCUEIL | CONTACT

Que cherchez vous ?

RECHERCHER

 A PROPOS

[Le projet](#) | [Le comité directeur](#) | [Le réseau d'experts](#) | [Les partenaires financiers](#)



PARTAGEZ vos
BONNES PRATIQUES



ABONNEZ-VOUS
et RECEVEZ les
BONNES PRATIQUES



Québec 

LUSH

 C'EST NOUVEAU !

Cliquez sur les vignettes pour plus de détails



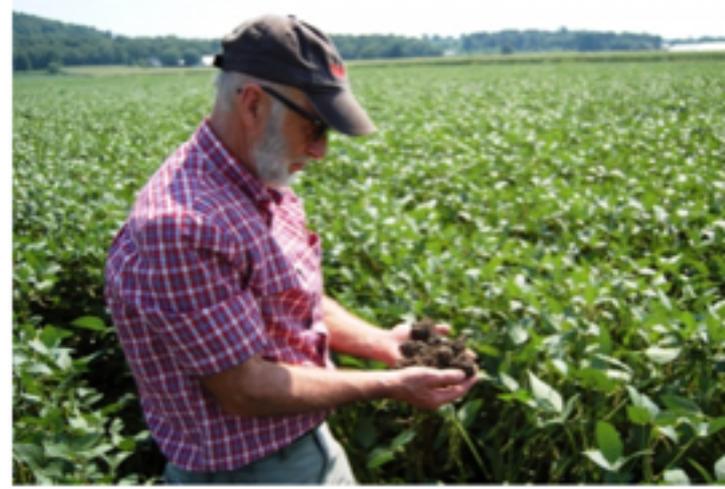
Libre-passage du poisson dans les infrastructures routières - le vendredi 06 février 2015

Les gestionnaires de réseaux routiers municipaux, provinciaux, fédéraux et les propriétaires privés ont sous leur responsabilité de nombreuses infrastructures (ponceaux, ponts) permettant de franchir des cours d'eau. De nombreuses infrastructures présentent des obstacles au libre-passage du ...

Découvrir cette bonne pratique

LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Printemps 2016
ATELIERS



31 mars

Saint-Faustin Lac-Carré
737, rue de la Pisciculture



14 avril

Saint-Augustin-de-Desmaures
200 route de Fossambault

21 avril

Wickham
893 rue Moreau

28 avril

Causapsca
165 rue Saint-Luc

Outil d'autodiagnostic: Historique



Outil d'autodiagnostic: Historique

AUTODIAGNOSTIC MUNICIPAL EN GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES



Il pleut chez vous?

Il y a des routes et du développement sur votre territoire?

Alors ce document s'adresse à VOUS!



Coordonné par



En collaboration avec:



Partenaires:



Collaborateur:



Comité directeur du projet Acteurs locaux EAU boulot!:

- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ)
- Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
- Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MÉRN)
- Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)
- Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV CM)

Organismes de bassins versants partenaires des ateliers:



Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion



Objectifs

- Sensibiliser (outil de sensibilisation pour ceux qui le remplissent, et outil argumentaire pour convaincre les élus)
- Évaluer (audit des règlements en vigueur)
- Suivre (indicateur de changement de comportement)
- Valoriser (les bonnes pratiques)
- Prioriser (aide à la priorisation des actions)
- Communiquer
- Connaître (forces et faiblesses)
- Recommander

Contenu de l'outil

Chapitre 1: Milieu habité

Chapitre 2: Milieu agricole

Chapitre 3: Milieu forestier

Pour chaque chapitre

- Un introduction
- Des questions précises
- Un pointage
- Un espace pour les notes, les justifications, les réflexions
- La compilation des points

CHAPITRE 1 - MILIEU HABITÉ



Contenu de l'outil

- Conception du réseau routier

- Largeur de l'emprise routière
- Largeur des rues
- Tracé des rues

- Rues et stationnements résidentiels

- Culs-de-sac
- Trottoirs
- Fossés et noues

- Stationnement sur le lots

- Ratios de cases de stationnement
- Aménagement des aires
- Allées d'accès

- Design des développements

- Projets intégrés
- Design espaces ouverts
- Design par grappes
- Densification du territoire

- Aménagement des terrains

- Marge de recul
- Occupation du sol
- Imperméabilisation des terrains
- Ruissellement des toitures
- Reboisement des terrains
- Préservation de la végétation
- Contrôle des chantiers

- Conservation des milieux naturels

- Conservation d'espaces naturels
- Bandes de protection
- Mesures d'incitation à la conservation
- Protection de la plaine inondable

- Infrastructures d'égout pluvial

- Drainage et rejet des eaux de ruissellement
- Réseau unitaire

CHAPITRE 2 - MILIEU AGRICOLE



Contenu de l'outil

- Conservation des milieux naturels

- PPRLPI
- Bande de protection
- Conservation d'îlots boisés
- Mesures d'incitation à la conservation

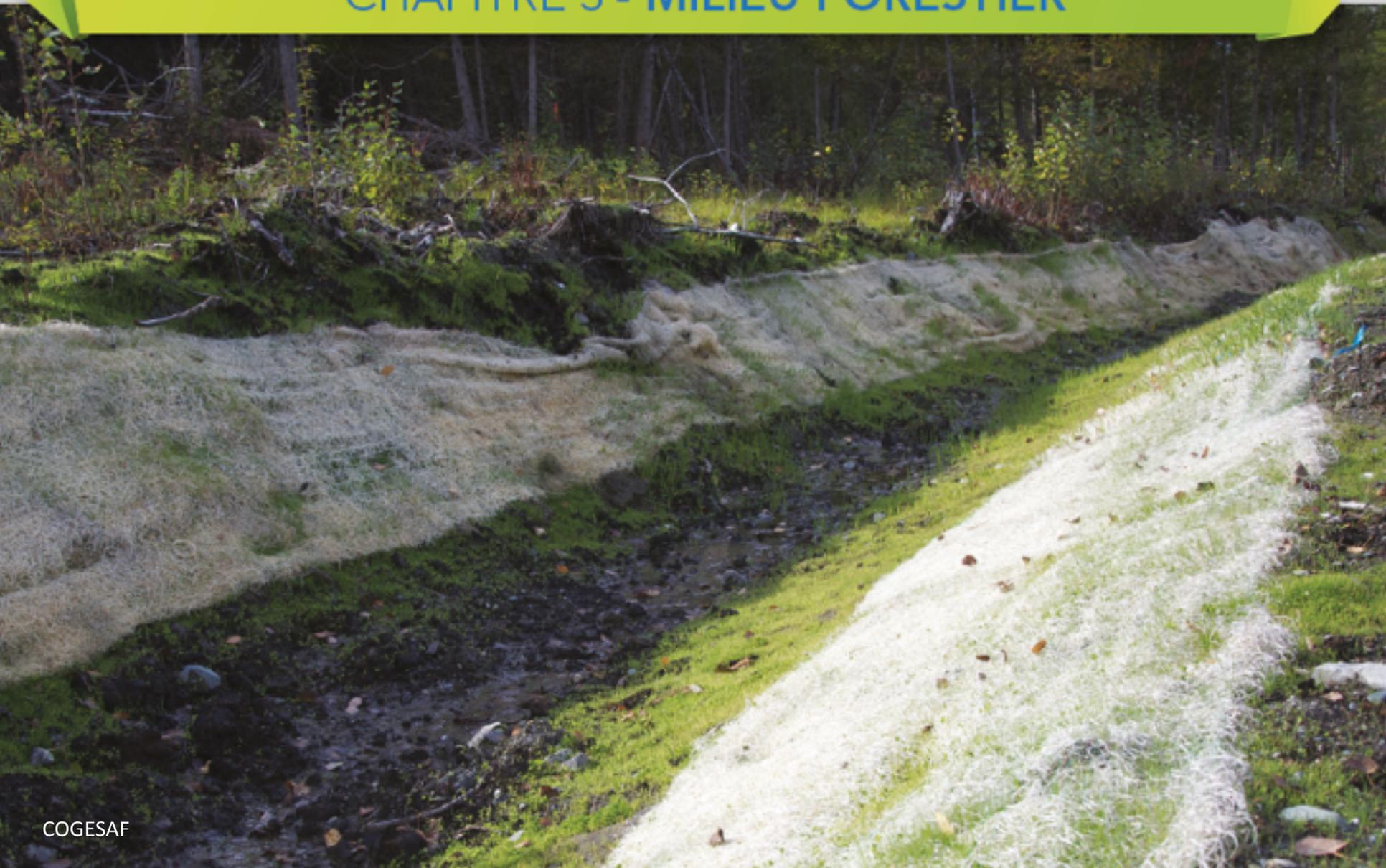
- Gestion et entretien des cours d'eau en milieu agricole

- Fréquence des travaux d'entretien
- Élaboration des devis de travaux
- Fossés et noues

- Connaissances du secteur agricole et des pratiques culturales

- Collaboration avec les intervenants du milieu agricole
- Connaissances des pratiques culturales
- Valorisation des bonnes pratiques culturales
- Voirie en milieu agricole

CHAPITRE 3 - MILIEU FORESTIER



Contenu de l'outil

- Chemins forestiers

- Règlement sur l'abattage d'arbres
- Pentés abruptes
- Traverses de cours d'eau
- Entretien et suivi
- Largeur des chemins et de l'emprise
- Protection des cours d'eau
- Pendant la construction

- Coupes forestières

- Règlement sur l'aménagement forestier et la récolte de peuplements forestier
- Intégration des exigences du RNI
- Mesures de protection pour les cours d'eau

- Connaissances du secteur forestier

- Collaboration avec les intervenants du milieu forestier
- Pratiques de propriétaires en forêt privées
- Bonnes pratiques pour la GDEP en milieu forestier

- Collaboration avec les acteurs gouvernementaux

- Baux de villégiature
- Plaintes en cas d'inspection

- Conservation des milieux naturels

- Conservation d'espaces naturels
- Mesures d'incitation à la conservation

Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion



Comment utiliser l'outil



Comment utiliser l'outil



RÉSULTATS FINAUX

90-100 POINTS : Félicitations! Les règlements de votre collectivité assurent un aménagement qui s'harmonisent avec les milieux naturels du territoire. De plus, ils assurent la gestion durable des eaux pluviales. Vous êtes un leader! Continuez à innover, et diffusez vos bonnes pratiques dans le Répert'EAU!

80-89 POINTS : Vos règlements locaux en matière de développement encadrent bien l'aménagement durable de votre territoire et la gestion des eaux pluviales, mais certaines dispositions bénéficieraient d'une amélioration par l'intégration de recommandations issues de cet autodiagnostic. Poursuivez votre bon travail!

70-79 POINTS : Vos règlements nécessitent d'être améliorés pour que la planification de l'aménagement de votre territoire intègre les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales, et que le développement s'harmonise avec les milieux riverains, humides et hydriques. Pourquoi ne pas considérer de collaborer plus activement avec votre organisme de bassins versants?

60-69 POINTS : Votre municipalité gagnerait à intégrer de meilleures pratiques, car les règlements actuels de votre collectivité n'assurent pas une gestion durable des eaux pluviales. Il est fortement recommandé de consulter votre organisme de bassins versants à cet effet. En priorisant les actions, vous arriverez sans aucun doute à favoriser une planification de l'aménagement du territoire plus durable!

MOINS DE 60 POINTS : Vos règlements locaux en termes de développement ne favorisent pas la gestion durable des eaux pluviales. Connaissez-vous les raisons expliquant ce contexte législatif? Quelles réformes pourriez-vous proposer?

RÉSULTATS FINAUX

90-100 POINTS : Félicitations! Les règlements de votre collectivité assurent un aménagement qui s'harmonise avec les milieux naturels du territoire. De plus, ils assurent la gestion durable des eaux pluviales. Vous êtes un leader! Continuez à innover, et diffusez vos bonnes pratiques dans le Répert'EAU!

80-89 POINTS : Vos règlements locaux en matière de développement encadrent bien l'aménagement durable de votre territoire et la gestion des eaux pluviales, mais certaines dispositions bénéficient d'une amélioration par l'intégration de recommandations issues de cet autodiagnostic. Poursuivez votre bon travail!

70-79 POINTS : Vos règlements nécessitent d'être améliorés pour que la planification de l'aménagement de votre territoire intègre les pratiques de gestion des eaux pluviales, et que le développement s'harmonise avec les milieux riverains, humides et hydriques. Pourquoi ne pas considérer de collaborer plus activement avec votre organisme de bassins versants?

60-69 POINTS : Votre municipalité gagnerait à intégrer de meilleures pratiques, car les règlements actuels de votre collectivité n'assurent pas une gestion durable des eaux pluviales. Il est fortement recommandé de consulter votre organisme de bassins versants à cet effet. En priorisant les actions, vous arriverez sans aucun doute à favoriser une planification de l'aménagement du territoire plus durable!

MOINS DE 60 POINTS : Vos règlements locaux en termes de développement ne favorisent pas la gestion durable des eaux pluviales. Connaissez-vous les raisons expliquant ce contexte législatif? Quelles réformes pourriez-vous proposer?

OBJECTIF: AMÉLIORATION DANS LE TEMPS

RÉSULTATS FINAUX

90-100 POINTS : Félicitations! Les règlements de votre collectivité assurent un aménagement qui s'harmonise avec les milieux naturels du territoire. De plus, ils assurent la gestion durable des eaux pluviales. Vous êtes un leader! Continuez à innover, et diffusez vos bonnes pratiques dans le Répert'EAU!

80-89 POINTS : Vos règlements locaux en matière de développement encadrent bien l'aménagement durable de votre territoire et la gestion des eaux pluviales, mais certaines dispositions bénéficient d'une amélioration par l'intégration de recommandations issues de cet autodiagnostic. Poursuivez votre bon travail!

70-79 POINTS : Vos règlements nécessitent d'être améliorés pour que la planification de l'aménagement de votre territoire intègre les pratiques de gestion des eaux pluviales, et que le développement s'harmonise avec les milieux riverains, humides et hydriques. Pourquoi ne pas considérer de collaborer plus activement avec votre organisme de bassins versants?

60-69 POINTS : Votre municipalité gagnerait à intégrer de meilleures pratiques, car les règlements actuels de votre collectivité n'assurent pas une gestion durable des eaux pluviales. Il est fortement recommandé de consulter votre organisme de bassins versants à cet effet. En priorisant les actions, vous arriverez sans aucun doute à favoriser une planification de l'aménagement du territoire plus durable!

MOINS DE 60 POINTS : Vos règlements locaux en termes de développement ne favorisent pas la gestion durable des eaux pluviales. Connaissez-vous les raisons expliquant ce contexte législatif? Quelles réformes pourriez-vous proposer?

OBJECTIF: AMÉLIORATION DANS LE TEMPS
Prescription: Répéter aux 3 ans

Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion



Rôle des OBV

- Promouvoir l'outil et son utilisation

- Auprès des municipalités, MRC, arrondissements, communautés métropolitaines, etc.

- Accompagner la municipalité

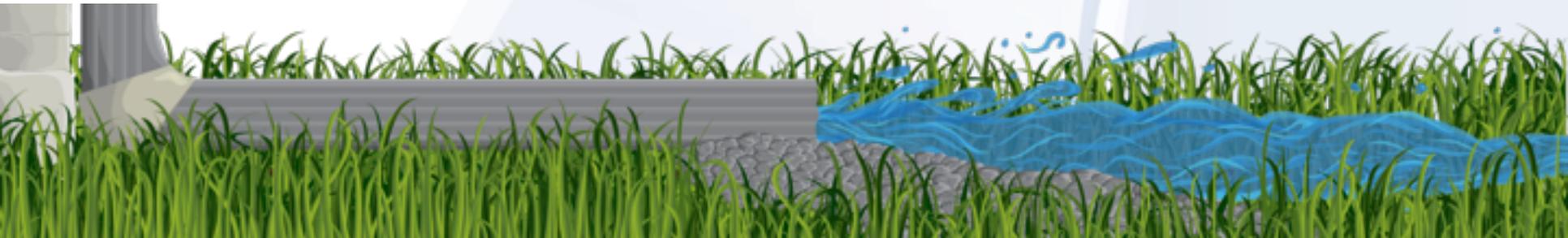
- Fournir des explications scientifiques en soutien aux questions
- Mise en contact avec les autres acteurs nécessaires

- Aider la municipalité à prioriser des interventions

- À quelles carences devrait-on remédier en priorité sur la base des orientations du PDE?

- Assurer un suivi dans le temps

- Exercice à répéter dans le temps



Rôle des OBV: avantages

- **Porte d'entrée pour aborder plusieurs enjeux avec les municipalités**
- **Permet de cibler les priorités d'intervention et les carences en matière de GDEP**
- **Peut être utilisé pour formuler des objectifs et cibles dans les PDE**
 - ex 1. La municipalité x passe d'un résultat d'autodiagnostic de 40% à 55% d'ici 2019
 - ex 2. Toutes les municipalités du sous-bassin x entreprennent au moins un action en matière de GDEP en secteur agricole d'ici 2019
 - ex 3. Les municipalités x et y obtiennent un résultat minimal de 70% pour le chapitre 3 (milieu forestier) de l'autodiagnostic municipal en GDEP avant 2020.



Plan de la présentation

- La GDEP et les instances municipales
- Outil d'autodiagnostic
 - Historique
 - Contenu de l'outil
 - Comment l'utiliser?
 - Rôle des OBV
- Conclusion



Conclusion

- Plusieurs municipalités et MRC déjà en action!

- MRC des Laurentides: Gestion des eaux de fossés et de ruissellement de chemins publics
- Saint-François-Xavier de Brompton: Vitrine de démonstration de captage des eaux de ruissellement en milieu urbain
- Granby: Noues végétalisées en milieu bâti ET Subvention pour réduire la pollution diffuse d'origine agricole
- MRC Brome-Mississquoi: Encadrer la gestion des eaux de ruissellement, le contrôle de l'érosion et la conservation des sols
- Upton: Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales
- Mont-Saint-Hilaire: Stationnement écologique de l'Hôtel de Ville
- La Tuque: Gestion de l'eau pour les développements domiciliaires
- Québec: Le contrôle à la source par le débranchement des gouttières
- Gaspésie: Prévention et gestion des bris sur les ponts et ponceaux en milieu forestier : Registre des infrastructures majeures du Réseau d'accès prioritaire de chemins multiusages en milieu forestier

Conclusion

- Prochaine étape

- Guide d'accompagnement pour remplir l'autodiagnostic municipal en GDEP
- Formation



Merci de votre attention!

Découvrez nos outils et guides!

www.robvq.qc.ca